

CERCLE PHILATELIQUE YVETOIS



Agréation n° P501051
Mensuel (sauf juillet et août)
Bureau de poste : PHILIPPEVILLE
Février 2024
N° 364

Editeur responsable
GUIDOSSE Jean-Marie
Rue de Charleroi , 118
5650 YVES-GOMEZEE

A graphic designed to look like a postage stamp with a scalloped border. On the left is a 100-cent postage stamp featuring a classical figure and the text "1 WORLD" and "100-cent". To the right of the stamp, the date "7-8-9/06/2024" is printed in green. Below the date is the logo for "Brabantfil24.be" in large green letters. Underneath the logo, the event name is written in red: "Nationaal Kampioenschap voor Filatelle - Championnat National de Philatélie" and "Nationale Meisterschaften der Philatelle - National Championship of Philately". On the far right, there is a small black logo for "brademat" and a vertical text box containing the address: "Avenue de l'Industrie 1020 Brussels (BE) Via Perleung 1" and the website "www.brabantfil24.be".

SOMMAIRE

01	Convocation – Ordre du jour – Pli du mois
02 – 05	Des oblitérations de fortune sur les cartes postales belges
06 – 11	La Société Protectrice des Animaux en Belgique – 1 ^{ère} partie
12	Réalisation entre membres – Février 2024

NOS PROCHAINES REUNIONS

	26/02/2024	25/03/2024	
29/04/2024	27/05/2024	24/06/2024	

RENSEIGNEMENTS GENERAUX

Renouvellement des cotisations (croix rouge sur la vignette d'adresse)

- (x) Cotisation à renouveler
- (xx) Pas en règle de cotisation pour 2023
- (xxx) Pas en règle de cotisation – Dernier envoi du périodique

Nous contacter

Président

GUIDOSSE Jean-Marie
Rue de Charleroi , 118
5650 Yves-Gomezée
☎ 071/65.03.50 - ✉ guidosse.jm@gmail.com

NOUVEAU

→→→ Adresse e-mail : cerclephilateliqueyvetois@gmail.com
→→→ Site web : <https://cpyphilatelie.webador.be>

Cotisation du 01/01/2024 au 31/12/2024

Adultes : 8,00 €

Jeunes (-18 ans) : 3,00 €

Compte BNP PARIBAS FORTIS

CPY – Rue de Charleroi , 118 – 5650 Yves-Gomezée
IBAN : **BE93-0001-5744-7467**



CERCLE PHILATELIQUE YVETOIS

Cher membre ,

Le Comité a l'honneur de vous inviter à participer à la prochaine réunion mensuelle qui aura lieu le **lundi 26/02/2024 à 19 heures à mon domicile** .

Ordre du jour

- Informations philatéliques
- Mise à disposition de carnets à choix
- Commande et remise de matériel
- Réalisation entre membres

Le pli du mois



***Lettre levée à Fontenelle (cachet de boîte rurale AO)
et expédiée de Walcourt le 02/08/1864 (4S) .
Au verso , TAD de Beaumont du 02/08/1864 (9S) .***

Tarif du 01/07/1849

Distance jusqu'à 30 km = 10 centimes

Jusque 10 gr inclus : 1 port

Calcul : 10 centimes x 1 = 10 centimes

Des oblitérations de fortune sur les cartes postales

belges (Dave HILL – Delcampe Magazine n° 42 – 11/12 2021)

Il y a quelques années , je parcourais le site d'enchères en ligne de Delcampe et dans la rubrique timbres , desoblitérations de fortune de 1919 ont attiré mon attention . Ce qui suit est ma brève explication de ce que sont ces cachets de fortune .

Un type de timbre à date circulaire belge (TAD) se présentait sous la forme suivante : le nom du bureau en haut , l'année complète en bas , le reste de la date et le code opérateur au milieu . Je pense que la matrice de l'année était en 2 parties , c'est-à-dire 19 et disons 12 pour faire 1912 , l'année suivante , le 12 était remplacé par un 13 pour faire 1913 .



Figure 1

L'illustration en figure 1 le montre : parfois les chiffres de l'année finale étaient plus petits comme dans cet exemple , probablement sur les TAD des bureaux d'envoi et d'arrivée . La Belgique appliquait généralement un TAD pour le bureau de distribution au recto , à côté du timbre . Comme le cachet d'arrivée au dos de la GB , mais la GB avait cessé d'appliquer des cachets au dos .

Puis vint la Première Guerre mondiale . La majeure partie de la Belgique fut rapidement occupée par les allemands et les Belges durent utiliser des timbres allemands du type "Germania" surchargés "Belgien" et une nouvelle valeur en cents . "Belgien" est le terme allemand pour la Belgique . Bien qu'il existe une petite communauté germanophone en Belgique , le français ou le néerlandais sont les langues les plus courantes .

L'illustration en figure 2 montre un timbre Germania surchargé "Belgien 8 cent" , annulé par l'oblitération mécanique et par cachet à date , tous avec "Belgien" en bas . La carte porte également un cachet indiquant qu'elle a été censurée par l'autorité militaire allemande .



Figure 2

Après l'armistice de 1918 , les Belges étaient désireux de faire disparaître toute trace de l'occupation allemande , y compris les cachets postaux allemands , et ils ont eu recours à de nombreuses mesures de fortune . L'une des mesures prises en 1919 a été de supprimer entièrement les deux derniers chiffres de l'année sur les TAD , ne laissant que les deux chiffres 19 pour représenter l'année , ce qui est reconnaissable au fait que le 19 se trouve sur le côté et non au centre , comme sur la figure 3 . Parfois , on avait recours à des cachets allemands , mais sans le "Belgien" en bas , comme sur la figure 4 .



Figure 3



Figure 4

Les belges avaient anticipé l'effondrement de l'Allemagne et avaient réalisé 150 timbres à date circulaires anonymes . Ils postaient le nom du pays en français et en néerlandais , Belgique/BELGIE , sur le pourtour , numérotés de 1 à 150 , et la date et l'heure modifiables au centre ; l'illustration montra le numéro 4 de ce type de TAD (figure 5) .



Figure 5

L'armée belge (alliée de la Grande-Bretagne) utilisait un TAD différent , comme le montre la figure 6 . Les chiffres de l'année sur le TAD d'arrivée sont vides , peut-être n'y avait-il pas assez de "1919" pour tout le monde .



Figure 6

D'autres "bricolages" ont été utilisés ; des oblitérations linéaires de noms de villes seulement, peut-être utilisées normalement pour les colis , ou vous pouvez trouver des TAD, pour les bureaux d'envoi et de réception , qui étaient manifestement utilisés à d'autres fins dans le bureau de poste , comme l'oblitération de reçus . La figure 7 est une carte postale avec un cachet d'arrivée octogone pour PERUWELZ / CAISSE . Il s'agit d'un cachet comptable, utilisé en interne à la poste . Les TAD avec tous les caractères mobiles , y compris le nom du bureau (ce que nous appelons "skeletons" en Grande-Bretagne) , étaient peut-

être d'autres moyens de fortune . J'imagine que le volume de courrier à annuler était plus important que ce que pouvaient supporter les TAD appropriés et que presque tout était utilisé .

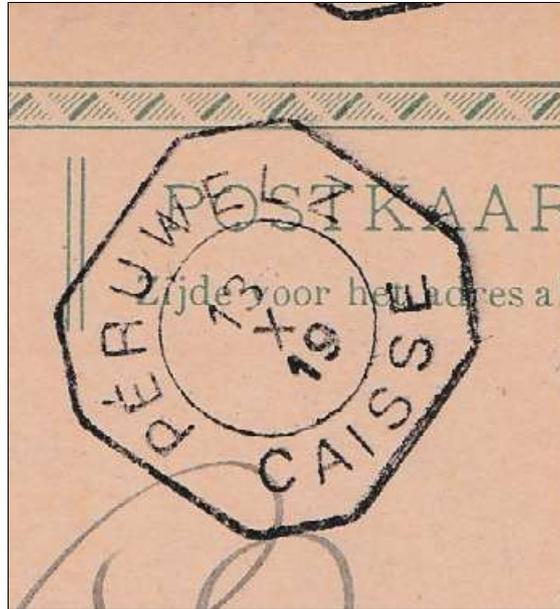
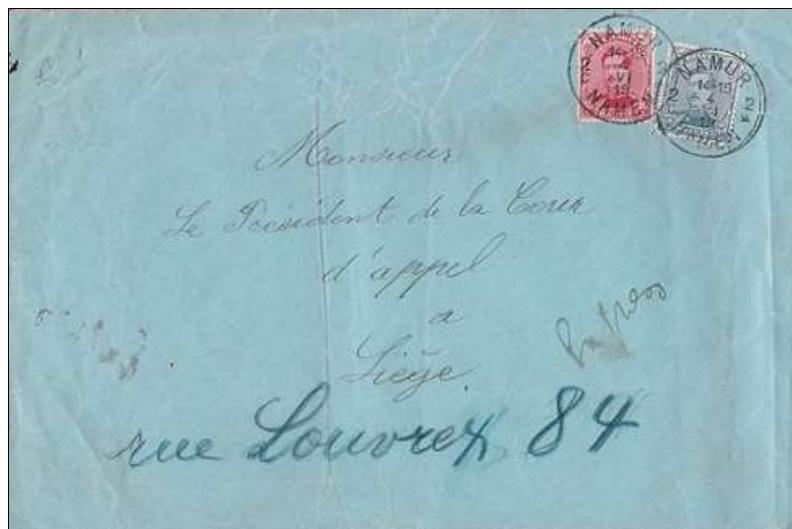


Figure 7

Des annulations "roulette ont également été utilisées , comme celles des bordures de documents , mais toutes ces lignes ont été utilisées à d'autres moments , pas seulement en 1919 .

On peut supposer que l'année suivante , en 1920 , les choses étaient revenues à la normale et que de nouveaux TAD avaient été fabriqués . Les oblitérations de 1919 ne sont pas toutes des oblitérations de "fortune" et il a fallu recourir à d'autres moyens à d'autres moments , mais c'est , je l'espère , l'histoire des oblitérations "fortune" 1919 .



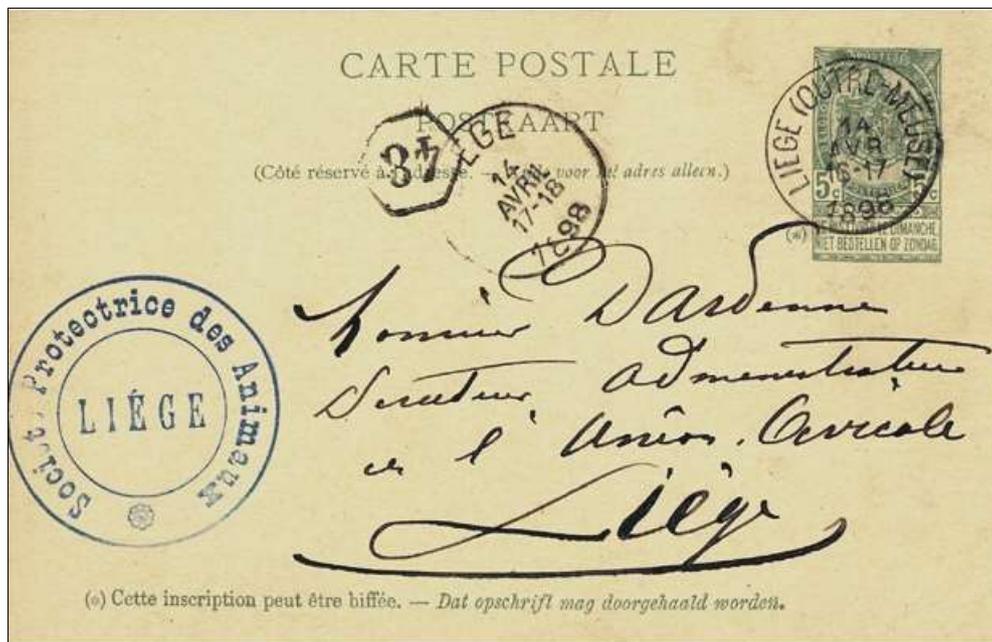
La Société Protectrice des Animaux en Belgique

(Charles BRUART , Vice-Président de l'Académie Royale de Philatélie de Belgique)

Le but de cette étude est de démontrer que la prise de conscience du bien-être animal et de sa protection n'est pas récente . En effet , vers la fin du XIXème siècle en Belgique , on voit débiter des actions contre la cruauté envers les animaux . Voyons comment , à l'époque , la protection des animaux était perçue en Belgique .

ORIGINE DU MOUVEMENT

La société Protectrice des Animaux en Belgique aurait été créée en 1863 et était basée à Liège . En effet , des références de l'association liégeoise des protecteurs des animaux se retrouvent au XIXème siècle dans les registres des Conseils communaux de la Ville de Liège .



Entier postal expédié de Liège (Outre-Meuse) le 14/04/1898 vers Liège portant le cachet bleu double cercle avec inscription "Société Protectrice des Animaux – Liège"

La Ville de Verviers est également un des berceaux du mouvement de la protection animale en Belgique puisque le fondateur de la société verviétoise Jules RÜHL ouvrit en 1899 un petit dispensaire pour soigner les chiens et les chats dans une des caves de la rue Renier à Verviers .

Il a fallu beaucoup de courage aux pionniers qui se sont révoltés contre l'insouciance et la cruauté humaine vis-à-vis des animaux .

Il faut souligner qu'à l'époque , rien n'existait sur le plan législatif , pas la moindre loi sur la protection animale .

LES INITIATIVES

a) Sociétés privées

La société de Verviers a eu l'excellente idée de faire imprimer des cartes postales afin de sensibiliser les gens aux cruautés infligées aux animaux .

Il existe deux types de cartes , celles ne portant pas de mention spécifique et les autres , avec la mention "Société contre la cruauté envers les animaux" . Les deux types de cartes , représentent des illustrations mettent en scène des animaux avec des commentaires très explicites qui interpellent . Ces cartes ont été imprimées fin des années 1800 début 1900 .



Document n° 2

Au verso , en bas , on peut lire les modalités d'achat

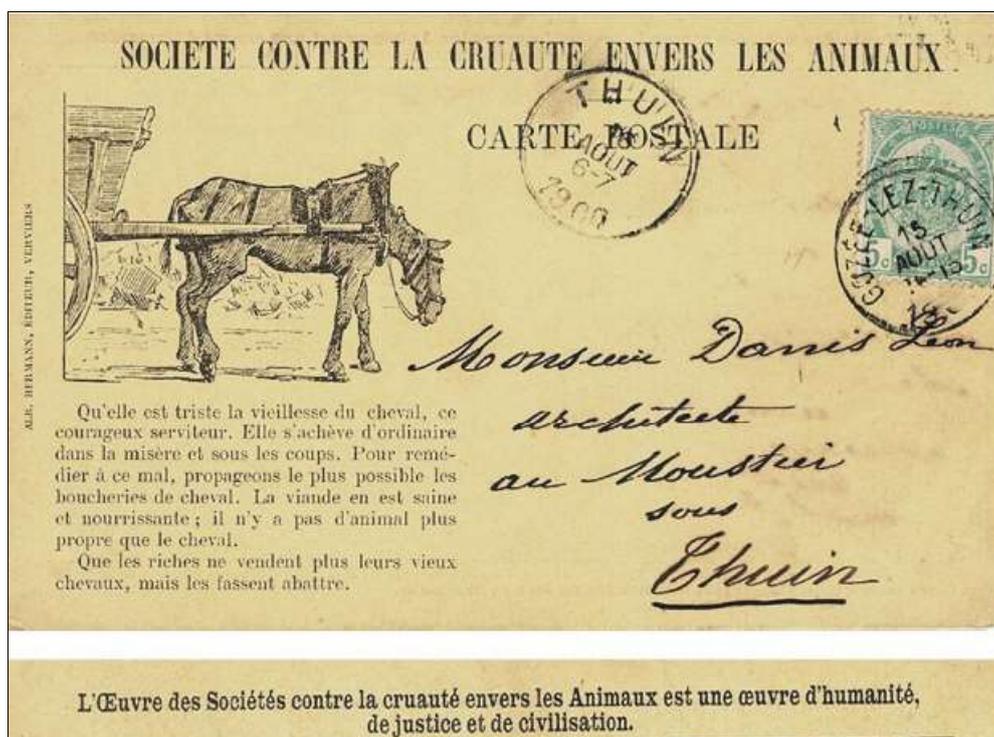
La première série de cartes a été éditée par Albert HERMANN à Verviers (document n° 2) . Carte représentant l'ouverture des magasins le dimanche , avec notamment un employé regardant au travers d'une vitre les clients potentiels qui déambulent à l'extérieur , et un oiseau en cage est représenté dans la partie supérieure avec comme commentaire : "L'un et l'autre soupirent après le grand air et la liberté . La cage , comme le magasin , surtout le

dimanche , c'est la prison" . La carte ne présente pas d'autre mention . Ces cartes étaient vendues au prix de 1 Fr le cent , 8 Frs le mille , rue Renier n° 16 à Verviers .

Il était également possible de s'abonner à l'organe mensuel relatif à la protection des animaux "Nos Meilleurs Amis" au prix de 1Fr par an .

Toutes ces indications se trouvaient imprimées au verso de chaque carte .

Il n'y a pas de mention particulière au recto de la carte .



Document n° 3

Cette carte a été envoyée de Gouze-lez-Piétons le 15/08/1900 vers Thuin .

Au verso , sur le haut de la carte une inscription supplémentaire :

"L'œuvre des sociétés contre la cruauté envers les animaux est une œuvre d'humanité de justice et de civilisation" .

Carte avec impression : "SOCIÉTÉ CONTRE LA CRUAUTE ENVERS LES ANIMAUX" . La carte représente un vieux cheval épuisé après de nombreuses années de bons et loyaux services et avec comme commentaire : "Qu'elle est triste la vieillesse du cheval , ce courageux serviteur . Elle s'achève d'ordinaire dans la misère et sous les coups . Pour remédier à ce mal, propageons le plus possible les boucheries de cheval . La viande en est saine et nourrissante; il n'y a pas d'animal plus propre que le cheval . Que les riches ne vendent plus leurs vieux chevaux , mais les fassent abattre" (document n° 3) .

Il semble logique qu'on ait d'abord imprimé la carte du document n° 2 où la mention de cruauté envers les animaux n'est pas imprimée et la seconde ensuite (document n° 3) , même si leur utilisation s'est déroulée à des dates ne respectant la chronologie .

Par la suite , l'impression ne s'est plus faite à Verviers , mais par l'imprimerie P. KEYEUX à Andrimont , mais se référant toujours à Verviers pour l'achat des cartes .

On se retrouve dans la même situation que les cartes précédentes , avec des cartes portant la marque Société contre la cruauté envers les animaux et d'autres sans cette mention .



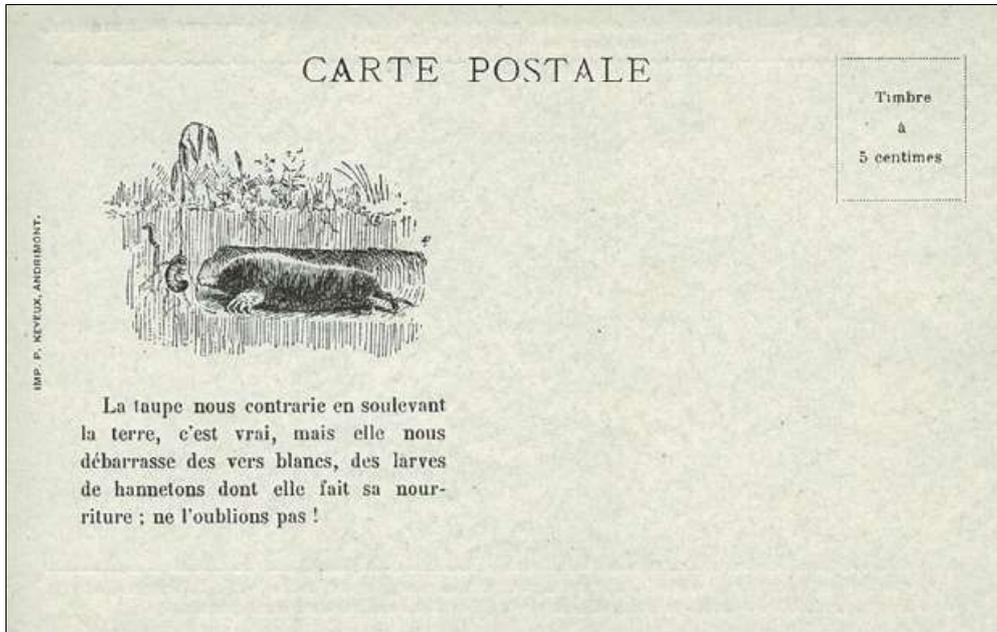
Document n° 4

A noter , au verso , que l'impression "L'œuvre des Sociétés contre la cruauté envers les animaux ..." est déjà imprimée sur la carte .

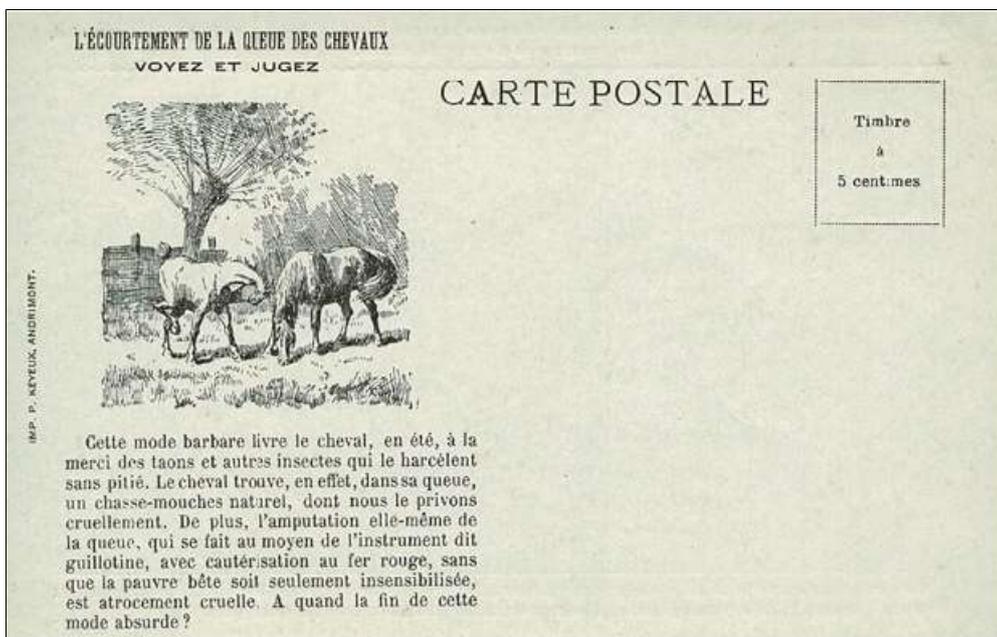
Carte neuve représentant une tête de bovidé , qui va être mis à mort , avec le commentaire suivant : "Propageons de tous nos efforts les moyens les plus humains , les plus sûrs et les plus rapides pour mettre à mort le bétail . Puisque l'homme s'est arrogé le droit sur la vie des animaux , au moins a-t-il pour devoir de la leur ôter le plus humainement possible . L'appareil à balle de Stahel , représenté ci-dessus devrait être employé partout" (document n° 4) .

Carte neuve représentant une taupe creusant une galerie et se nourrissant de vers blancs avec le commentaire suivant : "La taupe nous contrarie en soulevant la terre , c'est vrai ,

mais elle nous débarrasse des vers blancs , des larves de hannetons dont elle fait sa nourriture : ne l'oublions pas !" (document n° 5) .



Document n° 5



Document n° 6

Carte neuve avec entête : "L'écourtement de la queue des chevaux – voyez et jugez!"

La carte représente deux chevaux en pâture et dont un des chevaux a la queue écourtée avec comme commentaire : "Cette mode barbare livre le cheval , en été , à la merci des taons et autres insectes qui le harcèlent sans pitié . Le cheval trouve , en effet , dans sa queue , un chasse-mouches naturel , dont nous le privons cruellement . De plus , l'amputation elle-même de la queue , qui se fait au moyen de l'instrument dit guillotine ,

avec cautérisation au fer rouge , sans que la pauvre bête soit seulement insensibilisée , est atrocement cruelle . A quand la fin de cette méthode absurde ?" (document n° 6) .



Document n° 7

Carte expédiée de Gilly le 26/08/1910 vers Jumet

Carte représentant un chien ramenant sur la berge un enfant évanoui . Avec imprimé dans le haut du dessin "Traitez les animaux avec douceur" . En-dessous , le commentaire suivant : "Le chien est l'ami de l'homme et ne doit pas en être la victime" . (document n° 7) .

A suivre

REALISATION ENTRE MEMBRES

Références : REM/Février 2024

<i>N° du lot</i>	<i>Code</i>	<i>Pays</i>	<i>N° des timbres</i>	<i>Etat</i>	<i>Cote</i>	<i>Départ</i>	<i>Offre</i>
BELGIQUE							
1	1	B	220	**	7,50	2,63	
2	1	B	240/244	**	16,00	5,60	
3	1	B	245/248	**	5,00	1,75	
4	1	B	249/253	**	16,00	5,60	
5	1	B	326/332	**	230,00	80,50	
6	1	B	335/340	**	18,50	6,48	
7	1	B	353/355	**	150,00	52,50	
8	1	B	356/362	**	350,00	122,50	
9	1	B	404/406	**	20,00	7,00	
10	1	B	407/409	**	15,00	5,25	
11	1	B	438/445	**	30,00	7,50	
12	1	B	447/454	**	45,00	15,75	
13	1	B	538/546	**	11,50	4,03	
14	1	B	547/555	**	18,00	6,30	
15	1	B	556/567	**	12,50	4,38	
16	1	B	581A/582A	**	12,00	4,20	
17	1	B	592B	**	22,50	7,88	
18	1	B	602	**	18,00	6,30	
19	1	B	603/612	**	7,75	2,71	
20	1	B	623/624	**	10,00	3,50	
21	1	B	639/640	**	7,00	2,45	
22	1	B	670/673	**	0,60	0,21	
23	1	B	674/689	**	27,00	9,45	
24	1	B	690/696	**	12,00	4,20	
25	1	B	699/700	**	0,75	0,26	
26	1	B	716/724	**	6,30	2,21	
27	1	B	728/736	**	18,00	6,30	
28	1	B	737/741	**	16,00	5,60	
29	1	B	743/747	**	19,00	6,65	
30	1	B	773/776	**	18,00	6,30	

GRANDE BOURSE CARTO-PHILATELIQUE

avec

EXPOSITION DE PROPAGANDE
PHILATELIQUE

CHIMAY Baileux

Salle SUDHAINA (parcours fléché)

Samedi 2 MARS 2024

De 9 à 16H00

Entrée gratuite, accès PMR

Duo stamp ...

Nombreux commerçants,

Tombola, Timbres-poste, lettres, documents,
cartes postales



Organisation

CERCLE PHILATELIQUE DES FAGNES à CHIMAY
(réunions 4^e dimanche 10h Athénée, Av des Sports, 17, Chimay)

www.cpf-chimay.be

contacts : 060/21.33.52(soir) ou gbaudot@skynet.be

COMINES - WARNETON **SAMEDI 2 MARS 2024**

De 9h à 16h

Salle des sport d'HOUTHEM rue d'Hollebeke
13ème Bourse multi collection et hobby
Cartes postales, Timbres, Monnaies, Bd, Livres....

12€ la table de 3 m

Entrée gratuite

Bar et petite restauration

Renseignements et inscription :

0476/07 02 24 – 059/19 41 27

Een organisatie door de K.C.P.K.

22^{ème} Grande Bourse Du Printemps Des Collectionneurs

Organisée par le Royal Philatelic Club de Hesbaye
www.philatelicshesbaye.be

SAMEDI 16 MARS 2024

MARCHE COUVERT

Rue des Combattants

4280-HANNUT

08h30 à 16h00

Philatélie-Marcophilie-Cartophilie

Numismatique- Miniatures

BD-Livres_etc...

+ de 50 exposants

+ de 400m de tables

Entrée : 2,00€ donnant droit à une boisson standard

Grand Parking gratuit

Bar et Petite Restauration

Renseignements et réservations : 019 / 37.11.73

avec le soutien de la Ville de Hannut



Ne pas jeter sur la voie publique

LAPLAIGNE – BRUNEHAUT

8 Km de Tournai (Belgique) 13 Km de St Amand (France)

DIMANCHE 17 MARS 2024

DE 9 à 15 h.

42^{ème} BOURSE DES COLLECTIONNEURS

(Sous réserve des conditions sanitaires)

«Salle de la Maison du Village»

Rue du Marais de l'Eglise -7622 Laplaigne

Cartes Postales – Philatélie – Numismatique

BD – Télécartes – Documents anciens...

Autoroute E42 – Sortie 31 – Itinéraire fléché

Entrée gratuite - Parking aisé - Bar et petite restauration

Organisation: Cercle Royal Philatélique de la Vallée de l'Escaut

Renseignements : Mr Jean-Claude Ceyx

Tél : 069.229.440 - mail : jean-claude.ceyx@skynet.be



7-8-9/06/2024



Atomiumsquare 1
Postal box 211
1020 Brussels (BE)

www.brabantfil24.be

Brabantfil24.be

Nationaal Kampioenschap voor Filatelle – Championnat National de Philatélie
Nationale Meisterschaften der Philatelle – National Championship of Philately

Championnat National de Philatélie

Organisé par la Fédération Royale des Cercles Philatéliques
de Belgique - Conseil Régional du Brabant

Les 7, 8 & 9 juin 2024 de 10 à 17 heures (*)

Trademart – Avenue de l'Atomium - 1020 Bruxelles
Au pied de l'Atomium - Entrée via Parking 1 (parking payant)

Plus de 3000 m² d'exposition

Accessibilité facile via les transports en commun - 6 min de la station
métro Heysel - Bar et petite restauration

Exposition compétitive Avec participation de collections de
France (FFAP), Pays-Bas (KNBF) et Luxembourg (FSPL),
ainsi que de l'**Académie Royale de Philatélie de Belgique**
Champion class - Salon d'honneur

Réservation de table : rudy.devos2@telenet.be



INFO : Léon Poncé ☎ 0478 53 21 17 info.brabantfil24.be@gmail.com
Website : www.brabantfil24.be - Secrétariat : secr.brabantfil24.be@gmail.com

(*) accessible jusque 14 heures, le dimanche